

Parcoursup : « Améliorer l'accompagnement, sa transparence et son efficacité » (S. Retailleau au Sénat)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°270681 - Publié le 16/11/2022 à 11:40

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 18/11/2022 à 09:40



Sylvie Retailleau devant le Sénat, le 14/11/2022 - © Sénat

- « Renforcer l'accompagnement à l'orientation pour aider les lycéens à faire leurs choix ;
- rendre l'examen des candidatures plus transparent ;
- améliorer l'efficacité de la phase principale pour limiter le stress induit;
- et prolonger le continuum de réussite du lycée vers l'enseignement supérieur, pour favoriser la réussite post-bac, post-licence et, in fine, l'insertion professionnelle ».

Tels sont les quatre axes de travail du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) pour améliorer Parcoursup, indique la ministre [Sylvie Retailleau](#) lors d'un débat intitulé « Quel bilan pour Parcoursup ? » et organisé au Sénat à la demande du groupe communiste, le 15/11/2022.

« Nous engagerons ces progrès en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur, qui organisent des portes ouvertes et sélectionnent les dossiers, avec un seul but : accueillir et faire réussir les étudiants. Nous devons tout faire pour que les choix soient réalisés dans la sérénité, dès cette année. Je vous présenterai un bilan dès que possible. »

Elle ajoute que pour la procédure 2023, « en intégrant les notes des épreuves finales des enseignements de spécialité, nous redonnerons toute sa légitimité au baccalauréat et renforcerons l'articulation bac-3/bac+3 ».

« Arrêtons de dire que la sélection a augmenté à l'université : oui, les règles d'admission ont évolué ; oui, l'examen des dossiers est la règle. Mais la réussite étudiante a progressé de cinq points en cinq ans, et les parcours sont de plus en plus personnalisés. (...) »

Cette dynamique doit se poursuivre. C'est mon engagement et celui du président de la République, qui voulait rendre Parcoursup plus prévisible et mieux accompagner les familles. »

Le Sénat a par ailleurs lancé une mission d'information visant à évaluer les dispositifs Parcoursup dont [Jacques Gersperrin](#) (LR (Les Républicains), Doubs) a été nommé rapporteur le 10/11.

« Il faut renforcer la connaissance mutuelle du lycée et de l'université »

« Je commencerai par les points d'accord : vous êtes soucieuse d'illustrer une université républicaine. À l'échelle internationale, notre modèle français est un modèle d'avenir. Le service public repose sur l'égalité des droits — et pas seulement l'égalité des chances », déclare [Pierre Ouzoulias](#), sénateur CRCE (Communiste, républicain, citoyen et écologiste) des Hauts-de-Seine.

« Combien la France veut-elle d'étudiants ? À quoi la Nation est-elle prête pour soutenir son université ? Voilà les questions de fond. Mieux vaudrait commencer par ce débat. Le P-DG (Président(e)-directeur(ice) général(e)) du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) a lancé un cri d'alarme : il manque de mathématiciens ! Interrogeons-nous discipline par discipline : avons-nous encore besoin d'archéologues, d'historiens ? Nous pourrions ensuite réfléchir à leur recrutement. »

Il indique que les sénateurs ont « tous insisté sur la nécessité de travailler sur le continuum lycée-licence. Les enseignants de l'université connaissent le bac ancienne formule, mais ils comprennent plus difficilement ce qui se passe aujourd'hui au lycée : il faut renforcer la connaissance mutuelle du lycée et de l'université.

Vous êtes probablement déçus que je n'aie pas évoqué les algorithmes locaux. Les jurys utilisent des méthodes de tri préalable des dossiers des candidats : ces données doivent être rendues publiques *ex ante*. Le candidat a besoin de savoir combien vaut telle ou telle note dans la sélection. Il faut aussi que le lycée d'origine soit anonymisé ; autrement, c'est un biais contraire à l'esprit républicain ».

« Si nous défendons encore le principe d'une université républicaine au service de la nation apprenante, si nous voulons rendre la raison populaire comme le souhaitait Condorcet, si nous voulons un outil efficace d'aménagement du territoire, il faut réfléchir à un dialogue renouvelé entre l'État et les universités, dans le respect des équipes pédagogiques. »

« L'Université doit être au cœur de nos politiques » (S. Retailleau)

« Je vous rejoins sur le fait que l'Université doit être au cœur de nos politiques. Oui, nous défendons encore et toujours le principe d'une université républicaine, d'un service public qui doit revoir la notion de méritocratie au 21^e siècle ; nous avons toujours les mêmes missions au cœur de l'université, mais elles doivent être inscrites dans notre époque, notre société et les défis que nous avons à relever », répond Sylvie Retailleau au parlementaire.

« Avec conviction et en toute responsabilité, nous allons mettre en place ce dialogue renouvelé avec les universités et avec l'ensemble des acteurs de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche). »

Concernant Parcoursup, elle indique que « la procédure assure un dialogue entre les lycéens et les formations post-bac. Ce débat est l'occasion de revenir sur le chemin parcouru depuis cinq ans au service des 4,5 millions d'utilisateurs qui l'ont utilisé. Il nous permettra de discuter des axes qui contribueront au travail de constante amélioration dont Parcoursup a encore besoin aujourd'hui, j'en suis pleinement consciente ».

Orientation, transparence, égalité des chances... les interventions des groupes politiques

« Un travail à mener avec universités, branches professionnelles et régions » (J. Gersperrin, LR)

« Un travail doit être mené avec les universités, les branches professionnelles et les conseils régionaux pour réorienter l'offre de formation et l'adapter aux besoins de notre économie. Il faut encourager une spécialisation progressive et la formation tout au long de la vie », déclare Jacques Gersperrin, sénateur LR du Doubs et rapporteur du projet de loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) en 2018.

« La massification de l'enseignement supérieur soulève une question de moyens. Avec une dépense pour l'enseignement supérieur qui atteint juste 1,5 % du PIB (Produit intérieur brut), nous sommes loin de l'objectif de 2 % fixé par le livre blanc.

Les inégalités demeurent importantes, alors que le diplôme est la clé d'accès à l'emploi et que les grandes écoles restent gagnantes. Dans ce contexte, Parcoursup est le symbole de nos insuffisances, même s'il a permis d'améliorer l'orientation et l'information. »

« Les progrès apportés par Parcoursup sont nombreux : accès amélioré au supérieur, accompagnement renforcé, stress diminué. 93 % des lycéens reçoivent au moins une proposition », répond Sylvie Retailleau.

« Les candidats sont accompagnés tout au long de la procédure : pas moins de 11 campagnes téléphoniques sont organisées. Les 160 lycéens restés sans réponse à la fin de la procédure ont continué d'être accompagnés ; il n'en restait que 33 récemment. »

« Un révélateur du lourd investissement nécessaire pour améliorer notre politique d'orientation » (S. Robert, SER)

« *Parcoursup n'est pas responsable de tout, il constitue plutôt un révélateur du lourd investissement nécessaire pour améliorer notre politique d'orientation — longtemps le talon d'Achille de notre système* », dit [Sylvie Robert](#), sénatrice [SER \(Socialistes, écologistes et républicains\)](#) d'Ille-et-Vilaine.

« *Cette orientation est essentielle pour lutter contre les déterminismes. N'enfermons pas les étudiants. La moindre inflexion peut jouer : voyez les dégâts causés par la réforme des mathématiques.* »

Il faut passer à un travail progressif qui puisse déconstruire les déterminismes sociaux et accompagner chaque élève dans la construction d'un futur désirable. Dans le secteur de l'éducation, les inégalités se sédimentent et atteignent leur paroxysme lors de la procédure Parcoursup — qui n'est finalement que le produit de notre système scolaire. L'enjeu démocratique est majeur. »

La ministre indique vouloir « *mettre l'orientation au centre du dispositif à travers l'aide au choix. C'est ce que nous faisons aussi dans les lycées avec la désignation de deux professeurs principaux. Les études d'opinion montrent que les choses s'améliorent, même si, bien sûr, il faut faire mieux en les aidant à aider les élèves. Nous y travaillons avec l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions)* ».

« Œuvrons ensemble pour améliorer Parcoursup au service de notre jeunesse » (N. Duranton, RDPI)

« *Œuvrons ensemble pour améliorer Parcoursup au service de notre jeunesse : ce sont bel et bien des agents qui travaillent derrière la plateforme et non des algorithmes* », déclare Nicole Duranton, sénatrice [RDPI \(Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants\)](#) de l'Eure.

« *En juillet dernier, je vous interrogeais sur les lycéens qui restent sans réponse. Vous m'aviez répondu qu'il s'agissait d'un processus humain. Neuf lycéens sur dix avaient reçu une proposition. Il ne suffit pas d'entrer dans l'enseignement supérieur, mais il faut aussi y réussir. Entre 2018 et 2020, le taux de réussite en premier cycle est passé de 40 à 45 % ; le nombre de boursiers 20 à 25 %. Je me réjouis de cette réussite.* »

« *Parcoursup n'est qu'une plateforme. C'est pour cela que le travail d'amélioration en continu doit être mené avec toutes les parties prenantes, pour mieux servir les intérêts des jeunes* », lui répond Sylvie Retailleau.

« *Oui, l'accompagnement à l'orientation existe au lycée. Parcoursup apporte des informations pour faire son choix. Oui, les délais de réponse se sont améliorés, et nous allons encore les réduire. (...) Nous nous engageons à poursuivre ce travail d'amélioration continu.* »

« Ce système respecte-t-il le principe républicain fondamental d'égalité des chances ? » (B. Fialaire, RDSE)

« *Parcoursup semble globalement bien fonctionner, contrairement à APB (Admission Post Bac). Mais ce système respecte-t-il le principe républicain fondamental d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, alors que 28 % des étudiants se déclarent insatisfaits de leur sort ?* », demande Bernard Fialaire, sénateur [RDSE \(Rassemblement démocratique et social européen\)](#) du Rhône.

« *La loi affirme le droit à l'orientation. À cet égard, il faut renforcer l'information individualisée des élèves durant les deux dernières années du lycée, en particulier pour lutter contre l'autocensure des élèves les moins favorisés.* »

La ministre déclare : « *Nous avons institué la publication des attendus et des critères. Nous irons encore plus loin en matière de transparence, tout en préservant le secret des délibérations collégiales des enseignants, acquis reconnu par le Conseil constitutionnel et garantie d'un regard humain sur les dossiers.* »

Ne tombons pas collectivement dans la caricature consistant à jeter l'opprobre sur les milliers d'enseignants qui examinent les dossiers, toujours avec le souci de la réussite des élèves. »

« Un double échec en matière d'efficacité et de justice » (T. Dossus, Gest)

« *En matière d'efficacité et de justice, c'est un double échec. Voilà un système arbitraire qui ferme la porte de nombreuses formations à trop d'étudiants et leur ouvre en grand celles des écoles privées* », indique Thomas Dossus, sénateur [Gest \(Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires.\)](#) du Rhône.

« *Il faut ouvrir de nouvelles filières en lien avec les aspirations des étudiants. Investissons massivement dans nos universités publiques et développons les campus. L'université de demain doit préfigurer la société de demain, inclusive et solidaire. Il faut repenser le* »

système de fond en comble. »

Sylvie Retailleau lui répond : « Vous êtes contre Parcoursup, monsieur le sénateur ; pour ma part, je veux l'améliorer plutôt que de développer une nouvelle plateforme. (...) Avec [Pap Ndiaye](#) [ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse], nous allons travailler pour aider ces jeunes et réduire ce stress ressenti quant à leur avenir. »



Sénat

Catégorie : Etat

Adresse du siège

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06 France

Général

Date de création	1795
Statut	Chambre haute du Parlement français
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il représente les collectivités territoriales. • Champs de compétences de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication : - l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur) - la recherche - la culture - la communication (presse, télévision, nouveaux médias) - la francophonie - le sport - la jeunesse - la vie associative.
Membres	348 sénateurs
Présidence	Président : Gérard Larcher.

Fiche n° 4398, créée le 28/09/2016 à 18:16 - MàJ le 03/08/2022 à 19:21

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »